

Commune de Millery (21 140)

AVIS AU PUBLIC

Concertation préalable

Commune de Millery (21 140)

La société SUNTI porte un projet de parc photovoltaïque sur la commune de Millery (21 140). Le projet est situé au sein de l'ancienne carrière exploitée dans les années 70 pour la construction de l'autoroute A6, sur le mont Télégraphe. Il est à noter qu'une partie de cette carrière a été réhabilitée en terrain de motocross.

Le projet répond aux objectifs nationaux de développement des énergies renouvelables, en s'inscrivant au sein des sites identifiés comme impropres et dégradés, à privilégier pour les implantations. L'emprise totale de la parcelle projet est de 15 ha.

A ce jour, plusieurs expertises ont été réalisées. Elles nous permettent de confirmer la faisabilité de ce projet de production électrique verte, en concentrant la future centrale sur les zones les plus anthropisées du site.

C'est à ce titre que nous vous proposons de façon volontaire de vous présenter l'avancée du projet.

La concertation préalable débutera le **13 mai 2024** et se déroulera **jusqu'au 30 mai 2024 inclus**, à la mairie de la commune de Millery. Le projet étant encore à un stade de développement, **il ne s'agit pas d'une enquête publique**, mais bien d'une rencontre préalable afin de présenter les généralités du projet envisagé et les orientations que nous souhaitons proposer répondre aux questions et recueillir les remarques et observations afin de faire évoluer le projet et ses composantes.

Un représentant de Sunti se tiendra à la disposition du public, en Mairie, aux dates suivantes :

- Le lundi 13 mai après-midi, de 14h00 à 17h00 ;
- Le jeudi 30 mai après-midi 14h00 à 18h00 ;

afin de présenter le projet, échanger avec le public et répondre aux questions.

Le public est également invité à consulter le dossier de concertation en Mairie et à faire part de ses observations, propositions et contre-propositions, aux

jours et aux heures d'ouverture de la Mairie de Millery, à savoir les lundis après-midi de 14h00 à 17h00 et les jeudis après-midi, de 14h00 à 18h00.

Pendant toute la durée de la concertation, les observations pourront être consignées sur un registre déposé en Mairie de la commune de Millery (21 140).

Elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Le Maire de Millery, Concertation dans le cadre du projet de la Carrière Croix Jean, Mairie de Millery – 10, Rue Jean-de-Réôme - Hameau de Chevigny, 21 140 MILLERY.

Le bilan de cette concertation sera rendu public dans un délai maximal de trois mois après clôture de cette dernière, et disponible en mairie de Millery (21 140) et sur le site internet de la commune.

Aucun garant n'a été désigné pour cette concertation préalable.